



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 novembre 2006 — N° 54

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 novembre 2006, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du règlement de l'Assemblée nationale le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit scindé en 2 projets de loi : un premier intitulé Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, comprenant le paragraphe 3° de l'article 1, l'article 3, les articles 7 et 8, l'article 10, l'article 12 à l'exception du paragraphe 3° du deuxième alinéa de l'article 349.1, l'article 16 à l'exception du quatrième alinéa de l'article 431.2, l'article 38, l'article 41, l'article 42 à l'exception, dans le premier alinéa de l'article 22.0.0.1, des mots « ou un médecin soumis à l'application d'une entente qui exerce dans un centre médical spécialisé » et des mots « ou du centre médical spécialisé » et, dans le deuxième alinéa de l'article 22.0.0.1, des mots « ou dans un centre médical spécialisé », l'article 43, l'article 47, l'article 49,

l'article 52 ; et un second intitulé Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives afin de permettre la création d'un régime juridique d'exercice d'activité médicale dans des centres médicaux spécialisés, comprenant les paragraphes 1° et 2° de l'article 1, l'article 2, les articles 4 à 6, l'article 9, l'article 11, l'alinéa 1 et le paragraphe 3° du deuxième alinéa de l'article 349.1, inséré par l'article 12, les articles 13 à 15, le quatrième alinéa de l'article 431.2, inséré par l'article 16, les articles 17 à 37, les articles 39 et 40, l'article 42 à l'exception, dans le premier alinéa de l'article 22.0.0.1, des mots « Un médecin soumis à l'application d'une entente ou un médecin désengagé qui exerce dans un cabinet privé ou » et des mots « du cabinet ou » et, dans le deuxième alinéa de l'article 22.0.0.1, des mots « dans un cabinet privé ou », les articles 44 à 46, l'article 48, les articles 50 à 52.

À 10 h 28, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 46.

À 11 h 11, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Gendron, troisième vice-président, prend la question en délibéré et suspend la séance jusqu'à 14 heures.

7 novembre 2006

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 44 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 46 Loi sur le Régime d'investissement coopératif

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

7 novembre 2006

Le rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 622-20061107)

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente de prolongation de l'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil de bande d'Odanak, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 623-20061107)

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

(Dépôt n° 624-20061107)

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

La Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

(Dépôt n° 625-20061107)

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 8 novembre 2006, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 626-20061107)

7 novembre 2006

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de l'énoncé de politique intitulé *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*.

(Dépôt n° 627-20061107)

M. Brodeur (Shefford), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 13, 20, 21, 26, 27 et 28 septembre, les 18, 19, 24, 25 et 31 octobre ainsi que le 1^{er} novembre 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. La commission a aussi tenu une séance de travail le 2 novembre 2006.

(Dépôt n° 628-20061107)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dumont (Rivière-du-Loup) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

7 novembre 2006

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Motions sans préavis

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Robert A. Boyd, décédé à l'âge de 88 ans et véritable pionnier du développement hydroélectrique du Québec, et qu'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la douleur chronique au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 novembre 2006

M. Bergeron (Verchères) propose :

QUE l'Assemblée nationale se prononce en faveur de l'établissement d'une bourse du carbone à Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Champagne (Champlain) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 17^e Semaine nationale pour la sécurité des aînés qui se déroule du 6 au 12 novembre 2006 sous le thème *Il est facile d'avoir un chez soi plus sûr* et qu'elle réitère la nécessité pour tous les aînés du Québec d'évoluer dans des milieux de vie sécuritaires qui assurent respect, dignité et intégrité et ce sans égard à la condition physique ou à la situation économique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) propose une deuxième motion :

QUE l'Assemblée nationale, à l'occasion de la 8^e édition de la Semaine de l'efficacité énergétique 2006 sous le thème *De l'énergie pour demain... agissons maintenant*, appuie l'action de l'Agence de l'efficacité énergétique qui au cours de la dernière décennie a obtenu des résultats encourageants dans la promotion de l'économie d'énergie ; qu'elle réaffirme l'importance de poursuivre la sensibilisation de la population sur la réduction de notre consommation d'énergie afin d'assurer la sécurité énergétique du Québec et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 novembre 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) et M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 8^e Semaine de la formation professionnelle et technique qui vise à promouvoir ces formations et faire connaître les possibilités de carrière qu'elles offrent.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) présente une motion concernant la route 185 entre Rivière-du-Loup et le Nouveau-Brunswick ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 36, Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 15 et 16 novembre 2006 et qu'à cette fin elle entende les individus ou organismes suivants :

- Barreau du Québec
- Association des avocats et avocates de province
- Association des juristes de l'État
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Commission des services juridiques
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- M. Luc Landry, Sûreté du Québec

7 novembre 2006

- M. Jimmy Cacchione, Service de police de la ville de Montréal
- M. Jeff Simser, Civil Remedies for Illicit Activities
- M. Jean-Luc Bacher, Université de Montréal

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 15 minutes pour les députés de l'opposition et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres dispositions législatives.

7 novembre 2006

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des affaires sociales se réunira afin de procéder à l'étude de rapports annuels et à l'audition de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides ;
- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre en séance publique les dirigeants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de tenir par la suite une séance de travail pour faire le bilan de cette audition ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux relativement au mandat statutaire sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés* et de statuer sur une proposition de mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 8 novembre 2006, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le ministre de la Santé et des Services sociaux ne respecte pas l'engagement solennel du premier ministre d'éliminer l'attente dans le secteur de la santé.

7 novembre 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est irrecevable. Premièrement, le deuxième projet de loi renvoie à une notion qui figure uniquement dans le premier projet de loi, ce qui a pour effet de le rendre incohérent et non viable de façon autonome. Deuxièmement, certains mots retranchés dans le premier projet de loi ne sont pas redistribués intégralement dans le deuxième projet de loi. Troisièmement, il n'appartient pas à la présidence d'interpréter la volonté de l'auteur de la motion de scission. C'est la raison pour laquelle la motion de scission doit indiquer précisément la façon dont il est proposé de répartir les éléments du projet de loi de manière à ce que le texte des projets de loi soit clair. Cependant, il n'est pas clair à la lecture de la motion de scission que l'alinéa introductif de l'article 1 figure dans les deux projets de loi proposés.

À 15 h 43, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 53.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

7 novembre 2006

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Charest (Rimouski) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les loteries vidéo ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les infections nosocomiales.

À 18 h 27, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 novembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET